

Programme détaillé de la politique de formation des Verts suisses

IMPRESSUM

Parti écologiste suisse
Waisenhausplatz 21
3011 Berne
Tel 031-312 66 60
Fax 031-312 66 62
www.verts.ch
verts@verts.ch
CCP 80-26747-3

Adopté par l'AD le 16 avril 2005
Auteurs: Felix Wettstein, Kuno Roth, Ernst Weber, Gabriela Bader

A INTRODUCTION	4
B PRINCIPES DIRECTEURS DES VERTS SUISSES CONCERNANT LA POLITIQUE DE LA FORMATION ; FONDEMENTS DES DECISIONS POLITIQUES	6
Principe directeur 1: consacrer du temps à la formation	6
Principe directeur 2: la diversité est souhaitée.....	6
Principe directeur 3: Égalité des chances, équité	6
Principe directeur 4: Émancipation individuelle et développement des compétences	7
Principe directeur 5: Formation pour un développement durable.....	7
Principe directeur 6: Compétences, Organes responsables, Services publiques.....	8
Principe directeur 7: Engagement de la Suisse pour la formation dans le monde.....	8
C THEMES ET ASPECTS DE LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION	9
1. École obligatoire (préscolaire et cycle élémentaire).....	9
1.1. Autonomie partielle des écoles (entités pédagogiques et administratives)	9
1.2. Cycle élémentaire (Basisstufe).....	9
1.3. Les structures du cycle primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire	9
1.4. Structures horaires, rythmes d'études	10
1.5. Obligations de l'école en dehors de l'enseignement ; compétences.....	10
1.6. Plans d'études cadres.....	10
1.7. Intégration	11
1.8. Participation.....	12
1.9. Évaluation et certification des compétences.....	12
1.10. Différenciation et sélection	12
1.11. Cahier des charges et qualifications des enseignant-e- s	12
1.12. Développement de la qualité au niveau des établissements (en tant qu'unité de la gestion scolaire)	13
1.13. Bâtiments, environnement, accès, ouverture de l'école publique	13
1.14. Écoles non étatisées.....	13
2. Degré secondaire II	13
2.1. Formation générale pour tous, jusqu'au degré secondaire II inclus.....	13
2.2. Orientation et sélection professionnelles	14
2.3. Formation professionnelle, apprentissage, écoles professionnelles	14
2.4. Maturité professionnelle.....	14
2.5. Gymnases, Écoles de préparation à la maturité et au degré supérieur	15
2.6. Écoles de culture générale.....	15
2.7. Compétences et qualifications des formateurs	15
3. Degré tertiaire.....	15
3.1. Principe de base pour le degré tertiaire, compétences nationales.....	15
3.2. Différenciation entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées	16
3.3. Profil des hautes écoles.....	16
3.4. Hautes écoles de pédagogie (HEP)	16
3.5. Admissions et frais d'écologie.....	16
3.6. Composition du corps étudiant et professoral	17
3.7. Programmes d'échange (Degré secondaire II et degré tertiaire).....	17
4. Formation continue.....	17
4.1. « Formation continue » « Life Long Learning (LLL) ».....	17
4.2. Formation continue à des fins professionnelles, interentreprises	17
4.3. Formation continue à des fins personnelles.....	18

A INTRODUCTION

Quelle que soit son origine, son genre ou son âge, chaque personne a **droit à la formation**. La formation est un processus continu de la société toute entière et de chacun de ses membres. Ses objectifs sont d'assurer l'émancipation personnelle d'un individu, de développer son sens des responsabilités ainsi que sa capacité d'agir et de s'intégrer au sein d'une communauté.

La formation est un processus informel et continu d'un part, ciblé, structuré et organisé d'autre part. La formation est donc basée à la fois sur les expériences de la vie de tous les jours et sur l'enseignement dispensé sur les bancs d'écoles ! Le présent document se rapporte à l'aspect formel de la formation.

Constitutionnellement, l'État doit garantir la formation de base à tous les enfants et adolescent et s'assurer que toutes et tous seront traités équitablement. Ce devoir est du domaine public. La palette des formations publiques doit être accessible à tous.

Quels contenus pédagogiques ? Quelles aptitudes doivent être développées ? Quelles compétences devront être atteintes ? Autant de questions auxquelles une communauté se doit de répondre précisément. Le fonctionnement de notre société se base sur des normes éthiques et des principes moraux communs à toutes et tous. C'est pourquoi il est souhaitable et nécessaire de définir un cadre commun de formation.

Les Verts suisses ont une conception claire des contenus pédagogiques et des objectifs à atteindre :

- **ils doivent conduire chacune et chacun à apprendre le respect du vivant;**
- **lui permettre de s'interroger sur l'avenir de notre planète et d'y participer;**
- **développer sa personnalité, son engagement civique et sa maturité d'esprit.**

La formation/l'éducation/l'enseignement doit préparer des citoyens plutôt que des consommateurs.

Les Verts suisses postulent en faveur de perspectives globales et intégratives. Ils s'opposent à une conception matérielle axée uniquement sur le matérialisme à court terme. L'instruction ne saurait être orientée exclusivement sur des objectifs économiques exprimés en terme « d'employabilité ». La durée de la formation doit aussi être considérée pour elle-même, comme une phase de la vie. Il faut en effet tenir compte des limites de la croissance et poser des objectifs pour un développement durable.

La politique actuelle de formation s'éloigne souvent des objectifs directeurs. Elle intègre de plus en plus des concepts dictés par l'économie. Des programmes rationalisés et standardisés, une réduction du temps de formation sont des mesures souvent mentionnées pour pallier les résultats plus que moyens de la Suisse aux tests de l'étude PISA.

Les Verts suisses et leur politique de la formation n'approuvent pas cette tendance. Ils adoptent plutôt les positions centrales suivantes:

- Un équilibre entre « le cœur, l'esprit et les mains » dans tous les domaines
- Des écoles partiellement autonomes, conduites et axées sur des principes intégratifs
- Des objectifs d'études fixés par des plans d'études cadre
- Un corps enseignant qualifié, en particulier dans le domaine psychosocial
- Une perméabilité garantie à tous les échelons de l'instruction publique
- Un appui aux professionnels de l'enseignement et aux élèves pour atteindre les objectifs éducatifs.

La position des Verts suisses sur la politique de formation se définit ainsi:

La formation est considérée comme un développement de la personne. Les conditions doivent être créées pour que chaque individu puisse profiter d'une offre adéquate au sein de l'instruction publique.

La formation représente bien davantage qu'une accumulation de connaissances. La formation s'étend aussi à un vaste champ d'intérêts et de sensibilités, de capacités, de compétences, de prises de conscience et de convictions. Une grande partie de ceux-ci s'acquièrent durant la prime jeunesse. La formation élémentaire de base prend donc du temps et elle est fondamentale. Longtemps dépositaire du processus de socialisation, en complémentarité avec la famille et bien souvent l'église, l'école est descendue de son « piédestal ». Aujourd'hui, la socialisation des enfants se fait majoritairement en dehors du milieu scolaire.

Il devient donc essentiel de repositionner l'école. La **confiance que la société suisse investit dans l'institution scolaire** et dans ceux qui la portent – les enseignant-e-s – doit impérativement être confirmée politiquement. Elle nécessitera aussi une politique intelligente d'évaluation du corps enseignant qui permettra à chacun d'enrichir ses compétences, son savoir-faire et sa posture d'éducateur. Nous voulons une école citoyenne, publique et ouverte sur le monde. Son but essentiel est de contribuer au développement des potentialités de chacun et d'éveiller l'intérêt de l'enfant au respect de la vie : la sienne, celle de ceux qui l'entourent, de tous les êtres humains, des autres espèces et de la terre toute entière, tout ceci dans une perspective « durable ».

B PRINCIPES DIRECTEURS DES VERTS SUISSES CONCERNANT LA POLITIQUE DE LA FORMATION ; FONDEMENTS DES DECISIONS POLITIQUES

Principe directeur 1: consacrer du temps à la formation

Le processus de la formation prend du temps. La formation a pour but de développer la personnalité, de promouvoir le libre arbitre et l'engagement civique d'une personne. Une personne doit pouvoir accéder à une formation conforme à ses capacités et à ses intérêts.

L'école joue ici un rôle primordial. D'une part, elle transmet des connaissances culturelles solides, des enseignements sur la nature et sa diversité, des connaissances de l'histoire, de la géographie, des arts et des connaissances sur les phénomènes politiques. D'autre part, elle crée des opportunités de perfectionner, d'établir des relations, d'élargir le champ des connaissances, de filtrer, de varier à l'infini et d'élaborer des plans individuels. Ces développements se font à différentes vitesses. **L'école doit établir un équilibre entre l'apprentissage cognitif et la formation de la créativité, l'éducation psychomotrice, psychique et sociale.**

L'éducation élémentaire doit pouvoir bénéficier de plus de temps car elle est la base de toutes les formations ultérieures. Les processus de la formation ne peuvent être accélérés à souhait, ou organisés au gré des préférences ou des critères d'efficacité. Le système de la formation n'est pas soumis aux seuls principes de l'économie.

Principe directeur 2: la diversité est souhaitée

Dans nos écoles, la diversité et l'hétérogénéité doivent être intégrées normalement et considérées comme telles. La composition d'une classe et d'une école reflète notre société et nos rapports avec les diversités sociales, avec la diversité des aptitudes, des origines, des influences et des identités qui y sont rassemblées ; ces règles s'appliquent aussi bien aux formateurs qu'aux personnes à former. Cette hétérogénéité contribue à nous préparer à être un citoyen ouvert sur les réalités de sa cité et sur le monde. Bien utilisée, l'hétérogénéité des âges peut être profitable dans les différents cycles d'enseignement.

Une variété de méthodes pédagogiques, de programmes et de conceptions d'organisation des écoles contribue à la richesse et à l'efficacité du système scolaire. De nombreuses voies mènent au succès. Chaque personne apprend différem-

ment. Chaque formateur doit, de ce fait, être en mesure d'adapter et d'implémenter des formes d'enseignement et des méthodes variées (celles-ci comprenant aussi le développement d'éléments sensoriels, favorisant la coopération et l'exploration). Les objectifs fondamentaux de l'enseignement peuvent être atteints en travaillant sur les thèmes les plus variés. Les écoles doivent pouvoir garder leurs spécificités locales et refléter un partenariat avec les milieux associatifs, l'économie, et les autres institutions publiques.

Certains objectifs spécifiques jalonnant le parcours de formation doivent être obligatoires pour toutes et tous. Par contre, les structures scolaires et les conditions permettant d'atteindre ces objectifs peuvent varier, aussi bien sur le plan interne qu'intercantonal. Des écoles indépendantes avec des spécificités diverses doivent se fonder sur l'environnement dans lequel elles agissent. Les écoles non étatisées peuvent contribuer à la diversité et favoriser une pédagogie qui serait bénéfique pour l'école en général. (Voir chap. 1.14).

Principe directeur 3: Égalité des chances, équité

Le droit fondamental de la Constitution prévoyant que chaque personne a droit à une formation suffisante et gratuite à l'école publique ne garantit pas encore l'égalité des chances. L'origine sociale et le genre représentent encore des facteurs dominants de sélection dans le système scolaire.

Les Verts suisses s'engagent en faveur de l'égalité des chances, offertes aussi bien aux hommes qu'aux femmes, à tous les degrés de la formation, fondée sur des objectifs nationaux.

L'égalité des chances comprend :

- un développement soutenu des écoles intégratives
- la perméabilité à tous les cycles ou degrés
- des efforts conjugués des équipes d'enseignant-e-s, responsables collectivement de la formation d'un groupe hétérogène d'élèves, afin de transmettre à l'élève un enseignement individualisé et répondre ainsi à la diversité des tâches
- une assistance pédagogique spécialisée ou sociale pour les enseignant-e-s, notamment pour l'intégration des handicapés, des élèves au développement plus lent, des migrants

- des mesures d'encadrement à disposition des familles, en particulier monoparentales : horaires continus, crèches ou halte-garderies, restaurants scolaires à midi, enseignement des langues d'origine des élèves, devoirs surveillés, etc

L'équité comprend l'égalité des genres. L'offre scolaire est ouverte à chacun et à chacune, sans restrictions. Pendant les cours, l'enseignement doit tenir compte des deux genres. La méthodologie de l'enseignement et la teneur du cours tiendront compte des approches différenciées de l'enseignement requis par les garçons et par les filles. Les Verts suisses préconisent les mesures suivantes :

- Les enseignant-e-s à tous les échelons doivent avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux questions d'ordre sexuel. Ces spécificités doivent faire partie de leur formation professionnelle et de leur formation continue.
- Les deux genres doivent être encouragés sans discrimination dans le choix d'un métier et dans la planification de leur vie, afin qu'ils s'engagent dans une voie qui ne se conforme pas uniquement aux rôles traditionnels attribués ou à la hiérarchie.
- Parmi les enseignant-e-s, les deux genres, masculin et féminin, doivent être représentés à parts égales à tous les échelons. Il est nécessaire de prévoir des mesures ciblées pour encourager plus de femmes à s'engager dans les études du type secondaire II et dans les Hautes écoles spécialisées, et davantage d'hommes à s'engager dans l'école enfantine et dans l'école primaire.

Principe directeur 4: Émancipation individuelle et développement des compétences

L'émancipation individuelle s'acquiert par l'expérience personnelle, le vécu, la recherche, la participation, la réalisation personnelle, les doutes, la réflexion, la décision et le jugement personnelle. À ceci s'ajoutent la connaissance des interrelations avec la nature ou avec la société, le respect des autres personnes et des autres cultures. Pour cela, l'apprentissage par les perceptions (via les cinq sens) est essentiel, ainsi que l'exercice de l'empathie, l'éducation de la concentration, du silence et de l'autonomie (dans le sens où les enfants et les jeunes gens apprennent à se juger par eux-mêmes et à assumer la responsabilité de leurs études).

Les aspects les plus importants de l'enseignement et de la formation doivent favoriser une émancipation individuelle et le développement des compétences:

- la capacité de participer à un projet ou à un travail en équipe et de faire preuve d'un comportement social
- la maîtrise des outils de base pour accéder à la culture tels que lire, écrire et calculer
- la maîtrise des moyens d'expression variés, une écoute empathique et une élocution sûre
- l'opportunité de pratiquer des activités créatrices, manuelles ou musicales
- la pratique des travaux transdisciplinaires et une capacité d'analyser en réseau
- la capacité de comprendre l'histoire, ses retombées et de les situer dans l'espace
- le travail sur soi-même et sa propre identité et la compréhension de l'altérité
- l'aptitude à comprendre les médias, notamment la maîtrise des technologies électroniques
- la maîtrise de langues étrangères

Principe directeur 5: Formation pour un développement durable

Une priorité absolue des programmes d'enseignement à tous les degrés scolaires est de transmettre une «éducation pour un développement durable» (c'est-à-dire un avenir « supportable », engl. Sustainability). La Suisse a non seulement pour devoir, ancré dans la Constitution, d'assurer un développement durable, mais encore un plan d'actions ratifié pour la première décennie de l'ONU (2005-2014) afin de garantir un développement durable. Les Verts suisses saluent cet engagement et exigent un plan d'actions pour implémenter ces résolutions dans le système de formation. Une offensive dans l'enseignement, en particulier en termes d'objectifs des plans d'études et de propositions d'activités pédagogiques, est indispensable pour atteindre ces objectifs, ainsi que des programmes de recherches précis dans ce sens.

L'enjeu auquel la génération actuelle est confrontée est vital : nous ne pouvons pas consommer davantage de ressources que ce que la Terre peut en produire. Le développement quantitatif ne peut pas continuer au rythme actuel car les matières premières et les énergies non renouvelables se raréfient et l'environnement s'atrophie.

Principe directeur 6: Compétences, Organes responsables, Services publics

L'éducation se conjugue au quotidien. Les écoles sont les lieux où la partie structurée de la formation est dispensée, mais les écoles ne peuvent réussir sans appui.

La formation institutionnelle est assumée en partenariat avec l'Etat, les cantons et les communes, par les enseignant-e-s à tous les degrés, par les personnes en formation elles-mêmes, par les parents, par les responsables des crèches et des garderies de jour, par les organisations/les associations et les responsables privés de la formation. Les Verts suisses soutiennent une politique de formation décentralisée au niveau de la mise en œuvre des politiques scolaires (voir sous principe directeur 2). **La prise en charge et la responsabilité des écoles locales doivent être renforcées plus qu'elles ne le sont aujourd'hui, surtout du point de vue de la pédagogie et au niveau de la conduite du personnel et des finances.** Renforcement veut dire, les doter des compétences professionnelles appropriées et de ressources suffisantes – en partenariat avec les instances cantonales et nationales.

Pour garantir la qualité et l'égalité des chances entre les régions, il est indispensable de prendre des **mesures courageuses dans tout le pays en ce qui concerne le secteur de la formation** et d'établir des règlements en conséquence. Actuellement, 26 cantons réforment chacun leur école. Ceci est une dépense de ressources énorme, peu crédible et surtout peu rationnel.

La Confédération devrait pouvoir disposer des compétences pour soutenir la coordination avec les cantons et, le cas échéant, émettre elle-même des dispositions. Les Verts suisses sont persuadés que les dispositions suivantes devraient être appliquées uniformément :

- La durée de la formation
- Un plan d'études cadres avec des objectifs précis, par domaine de compétence, à atteindre à la fin de chaque cycle de formation.

- Définition de contenus d'enseignement conformes aux principes des droits de l'homme en général, aux principes du développement durable, ainsi qu'aux objectifs sociaux ancrés dans la Constitution fédérale.
- La gratuité de l'offre jusqu'au secondaire II inclus (apprentissage et gymnase)
- Les conditions de reconnaissance des certificats de fin de formation
- Les conditions de reconnaissance des diplômes d'enseignant-e-s

Les Verts suisses sont d'avis que la Confédération devrait prendre conscience de ses devoirs de coordinatrice de notre système d'enseignement. Ils sont de plus persuadés que le domaine de l'enseignement tertiaire dans son ensemble devrait dépendre des compétences de la Confédération.

Principe directeur 7: Engagement de la Suisse pour la formation dans le monde

Le droit à la formation fait partie des Droits de l'homme (Art. 26 de la déclaration des droits de l'homme). De nombreuses personnes sont encore privées de ce droit. 125 millions d'enfants dans le monde n'ont aucune possibilité de suivre un enseignement, deux tiers sont des filles. Presque un milliard d'habitants ne savent ni lire ni écrire, dont 70 pour cent sont des femmes. Pourtant la formation représente la mesure la plus efficace pour lutter contre la répartition injuste des ressources. Il est prouvé qu'une meilleure formation favorise une attente de vie plus élevée et se répercute directement sur la santé.

Les Verts suisses sont persuadés que la Suisse, un des pays les plus riches au monde, devrait participer à la campagne mondiale en faveur de l'enseignement et offrir un apport financier, sa coopération pour le développement et son soutien au commerce équitable via les organisations privées et publiques, sur les lieux mêmes lorsqu'elles mettent sur pied des projets de formation et de l'éducation.

C THEMES ET ASPECTS DE LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

1. École obligatoire (préscolaire et cycle élémentaire)

L'école adapte ses méthodologies et la didactique aux besoins et aux aptitudes des enfants et ceci à tous les degrés et dans tous les domaines d'études et prépare les outils d'enseignement et d'apprentissage appropriés. Elle doit être en mesure de mieux réaliser l'intégration des élèves en difficulté, et de différencier l'enseignement pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves (manière d'apprendre, culture, intérêts).

1.1. Autonomie partielle des écoles (entités pédagogiques et administratives)

Les écoles obligatoires doivent disposer d'un cadre de référence national, qui tienne compte des spécificités cantonales et communales, ainsi que des directives sur leur pilotage. Dans ce but, la forme d'organisation adéquate est une autonomie partielle des écoles. Celle-ci doit découler d'une action concertée et se mettre en place à un rythme adapté aux ressources, à la culture professionnelle des enseignant-e-s et au leadership de la direction.

L'autonomie partielle des écoles s'accompagne d'un mandat de prestations, d'un budget global à respecter et de libertés laissées aux écoles obligatoires pour décider de la conception et de l'organisation des outils pédagogiques et didactiques opportuns; elle est soumise aux directives de l'école et gérée par des professionnels. Il est important qu'un équilibre soit respecté entre une autonomie nécessaire et une cohérence indispensable. Il est nécessaire de coordonner les initiatives et la créativité pédagogique.

Ces libertés comprennent par exemple les décisions en faveur des divisions selon l'hétérogénéité des âges, un système d'éducation adapté au mode de vie actuel au lieu d'un système figé sur les horaires traditionnels, des formes d'enseignement évoluées, pour toutes les classes, un concept de participation des enfants, jeunes gens et parents et l'amélioration de la qualité interne.

La direction d'un établissement est un métier différent de celui d'enseignant-e et exige des qualifications supplémentaires. Les standards de formation correspondants doivent être définis sur le plan national et mis en place sur le plan cantonal et communal.

Les devoirs de contrôle politique et social incombent aux autorités. Là aussi, des qualifications appropriées sont requises.

Le développement permanent des écoles fait partie du travail quotidien inhérent à une école semi autonome. Elle doit réserver une part significative (au moins 5 %) de ses moyens pour le développement systématique de l'enseignement.

Une école semi autonome doit pouvoir s'appuyer sur les conseils et les sources d'informations indispensables au personnel enseignant et directeur ainsi que sur les commissions de parents.

1.2. Cycle élémentaire (Basisstufe)

Les Verts suisses prennent position en faveur de l'entrée à l'école obligatoire dès l'âge de 4 ou 5 ans (éducation préscolaire). Cet âge de scolarité modulable offre des chances de développement varié et intégratif pour l'enfant, ainsi qu'une égalité des chances entre les enfants. Une éducation cognitive systématique trop précoce n'est pas l'objectif du cycle élémentaire. Un objectif important est d'apprendre aux enfants la langue locale de référence ; cet apprentissage doit commencer parallèlement à la socialisation dès que possible au préscolaire.

A la suite de la formation élémentaire (Basisstufe de 4/5 à 8 ans), le cycle primaire dure en moyenne quatre ans. Des groupes d'âges différents sont souhaitables ainsi que la possibilité de moduler le temps de l'instruction à ce degré selon les besoins.

Deux enseignant-e-s au minimum doivent assurer l'enseignement pour chaque division; ils collaborent étroitement pour établir un programme d'études. Cette instruction intégrative permettra de mieux développer la personnalité des enfants et ainsi répondre aux besoins individuels de chacun.

1.3. Les structures du cycle primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire

La scolarité obligatoire se compose du cycle élémentaire, du cycle primaire et du secondaire I. Le cycle élémentaire dure 4 ans en moyenne (après une période de transition comportant deux ans de jardin d'enfants et deux ans d'école primaire premier niveau). Le cycle primaire durerait 3, 4 ou 5 ans. Le secondaire I durerait en moyenne 3 ans.

Les Verts suisses préconisent un système scolaire sans sélection avant la fin de la scolarité obligatoire, à l'image du degré secondaire I de l'école tessinoise, la « scuola media ». Les exigences individuelles et les opportunités ouvertes aux jeunes seront prises en compte sur la base d'une différenciation interne, selon le degré de l'enseignement et selon l'offre à disposition. Au degré secondaire I, différents modèles intégratifs d'enseignement permettraient d'atteindre ces objectifs, par exemple un cycle d'orientation, un ou plusieurs degrés modulaires d'orientation, mais en aucun cas des modèles scolaires présentant des types d'instruction inégaux et impossibles. La direction du degré secondaire I est du ressort des communes ou des associations communales.

1.4. Structures horaires, rythmes d'études

Le quotidien des enfants et des jeunes est calqué sur l'horaire de l'école. Une structure horaire où le travail et la récréation sont alternés à un rythme régulier joue un rôle primordial dans l'organisation de la vie quotidienne.

Les Verts suisses préconisent des horaires avec des périodes blocs d'enseignement et des structures horaires offrant des éléments pédagogiques et psychologiques favorables à l'enseignement. L'offre des écoles de jour devrait comprendre le repas de midi avec une nourriture équilibrée et saine, préparée selon des normes écologiques. La garde des enfants en dehors de l'enseignement, crèches, assistance pour les devoirs, repas de midi, serait confiée à des personnes formées dans ce but.

1.5. Obligations de l'école en dehors de l'enseignement ; compétences

Les enseignant-e-s sont les personnes clé d'un bon système d'enseignement scolaire. L'hétérogénéité des classes, ici et là, un nombre croissant d'élèves par classe, des outils individuels d'enseignement et le travail de groupe pour le développement des processus scolaires... tout cela demande des efforts considérables au personnel enseignant. Il est nécessaire de ce fait, de réduire le nombre de leçons obligatoires et de répartir les charges entre plusieurs enseignant-e-s, entre autres de prévoir un encadrement pédagogique curatif spécialisé. Le travail pédagogique doit se faire en équipe aussi bien en primaire que dans le secondaire. Les enseignants doivent tourner et ne pas rester toujours à enseigner au même niveau.

Les enseignant-e-s ne sont pas les seuls professionnels à l'école. De nombreuses charges de l'école sont confiées à d'autres professionnels

avec des qualifications diverses telles que celles nécessaires pour le travail social, psychologique, médical, l'économat et le rectorat. Un personnel hautement qualifié est engagé en conséquence. Ils se partagent les responsabilités afférentes au bon fonctionnement de l'école.

Les services sociaux médicaux ou psychologiques d'une école peuvent favoriser un climat de confiance et un esprit de coopération entre les élèves, entre le personnel enseignant, les parents et l'économat de l'école et ses responsables, entre les autorités et la population avoisinante. Ils oeuvrent ainsi en faveur d'un apaisement de la violence et des conflits.

1.6. Plans d'études cadres

Pondération de l'intégration ! Un équilibre entre l'apprentissage cognitif et l'enseignement des branches créatives, telles que la musique, la motricité, le psychisme et le social, doit répondre aux principes directeurs spécifiques conformes aux exigences des Verts suisses et comprendre des unités de temps « hors-cadre », par exemple pour des journées de projet. Ces dernières années, trop de postulats excessivement centrés sur les branches cognitives ont été lancés, par exemple dans le cadre des débats sur les langues étrangères, la lecture ou les technologies de l'information.

Les personnes au bénéfice d'un enseignement intégratif en feront également profiter les filières des écoles supérieures et le monde du travail, car elles seront devenues autonomes, responsables, créatives, communicatives, pragmatiques, innovatrices et très compétentes. Elles savent gérer des processus de déblocage des problèmes importants; elles seront sensibles aux questions de l'environnement, du social et aux questions interculturelles.

Le transfert compétent dans l'enseignement des contenus des plans d'études exige la contribution commune de plusieurs enseignant-e-s, à tous les niveaux de l'école obligatoire.

Branches créatives, développement psychomoteur:

La pondération de l'intégration citée plus haut peut être réalisée en dotant mieux les branches créatives. Toutefois, une pléthore de disciplines faiblement dotées doit être évitée. Il est préférable de créer des formes intégratives d'études comme par exemple, une nouvelle discipline nommée « expression » à laquelle on consacrerait du temps, chaque jour, et qui se composerait de mouvements, d'expression corporelle et de formes de communication non verbales. De plus, les écoles obligatoires devraient coordonner l'enseignement avec les écoles de musique.

Enseignement global. Pendant toute l'école obligatoire et à tous les degrés, une attention soutenue devrait être apportée aux **enseignements portant sur les relations globales, sur l'environnement et la santé.** Dans ce but, des unités de temps nécessaires aux projets, à la création de centres d'étude pratique ainsi qu'à l'intégration de l'école dans la réalisation, sur le plan local, des objectifs de l'Agenda 21, devraient être attribuées.

Langues étrangères : Les Verts suisses soutiennent le postulat « Apprendre les langues ». L'apprentissage d'une langue étrangère est important, pourtant les objectifs devraient être repensés. Un début précoce de l'apprentissage de plusieurs langues étrangères n'est pas le plus urgent. La première langue étrangère doit être la langue nationale voisine. Lors du passage au degré secondaire I et à la fin de l'école obligatoire, les standards de la langue de référence et ceux de deux langues étrangères devraient être atteints. Dans le cadre de la langue commune d'une région, des règlements uniformes devraient être établis.

Les enfants d'immigrants ont un droit à l'enseignement public de leur culture et dans leur langue. La pluralité des langues doit être considérée comme une compétence. Elle tient compte de la langue locale de référence et des langues étrangères.

Technologies de l'information et de la communication: La maîtrise des nouveaux médias et de leurs outils est une culture technologique supplémentaire. Les avantages de ce développement numérique devraient être accessibles à chacun. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire de débloquer des milliards pour des investissements en « hardware ». Un concept didactique approfondi et des investissements dans la formation continue des enseignant-e-s sont plus importants que le gigantisme d'un parc informatique mal exploité. L'information et la communication par les outils électroniques doivent servir les objectifs de l'école et non l'inverse.

1.7. Intégration

La pluralité des cultures et l'hétérogénéité sont considérées comme une chance. (Voir ci-dessus : Principe directeur 2). Les Verts suisses se positionnent en faveur des principes de « l'hétérogénéité », de « l'égalité des chances et de l'équité » et plaident par conséquent pour une école sans exclusion.

Un changement de perspective dans l'enseignement public est indispensable. Au départ, il est vain de questionner les aptitudes et les capacités de l'enfant pour juger si l'enfant est

« intégrable ». La question à se poser concerne bien plutôt la qualité de l'équipement de l'école, son organisation et sa capacité à intégrer tous les enfants et tous les adolescents, puis de les former selon leurs aptitudes.

Les Verts suisses luttent contre l'appel en faveur de classes pseudo-homogènes. Au lieu de cela ils préconisent plutôt des conditions cadres pour créer des groupes hétérogènes. Les compétences sociales ne sont pas favorisées par l'exclusion, mais bien plutôt par la confrontation et le débat. Les écoles régulières avec des orientations intégratives représentent une alternative efficace aux discriminations et à l'exclusion.

Intégration: Talents et obstacles

Les enfants et les adolescents surdoués devraient participer aux classes régulières, mais devraient être ponctuellement poussés d'une manière spécifique et sociale selon leurs aptitudes. Ces mesures sont valables tout autant pour des surdouances intellectuelles que pour des surdouances dans les branches créatives ou dans le domaine social. Des handicaps et des difficultés intellectuelles devraient être décelés le plus tôt possible. Il est indispensable et urgent de créer des institutions pédagogiques publiques pour conseiller et déceler les problèmes au niveau préscolaire. Pour l'ensemble de l'école obligatoire, l'intégration des enfants en situation de handicap devrait être réalisée dans la mesure du possible. En lieu et place des petites classes, des modèles d'éducation intégrative avec un encadrement pédagogique spécialisé thérapeutique devraient être implémentés au sein des classes régulières tout en tenant compte des objectifs d'étude et d'une adaptation individuelle possible. Le résultat des enquêtes est ainsi pris en compte: L'intégration d'élèves peu ou pas doués ou en situation de handicap a des répercussions favorables sur le développement de la personnalité des écoliers.

Les écoles avec un encadrement intégratif pédagogique spécialisé ont besoin d'un budget plus élevé pour l'instruction mais ce système provoquera certainement une diminution, à moyen ou à long terme, des fonds nécessaires pour l'assistance ou la justice.

Intégration: interculturelité

Les Verts suisses exigent dès que possible l'enseignement de la langue locale de référence pour les écoliers et écolières de langues étrangères, qu'ils aient accès aux classes régulières et bénéficient du droit à une assistance pédagogique pour l'enseignement régulier.

Langue nationale et culture : celui qui maîtrise sa langue d'origine et sa culture apprend plus facilement des nouvelles langues et aura des pers-

pectives d'avenir supérieures. Les élèves en possession d'une langue d'origine qui diffère de la langue locale de référence devraient pouvoir suivre un enseignement, offert par l'Etat, de leur langue et de leur culture d'origine pendant tout le cycle de l'école obligatoire. Cet enseignement devrait être public et gratuit et dépendre du canton, en collaboration étroite avec les communautés migrantes chaque fois qu'elles existent.

Les enfants et les jeunes gens d'une origine et d'une culture étrangère sont en général doués pour l'apprentissage de plusieurs langues. Ces ressources devraient être mises à profit dans l'école et rehausser ainsi l'estime de soi des élèves. Le soutien pédagogique pour l'apprentissage des langues en faveur des parents sert également les intérêts de l'école obligatoire.

1.8. Participation

La participation des élèves. Les Verts suisses s'engagent à soutenir une formation des jeunes qui leur apprendra à devenir des êtres critiques et indépendants. L'école peut donner l'exemple des principes démocratiques qui l'anime et les pratiquer en prenant des décisions d'un commun accord. Pour cela, des conseils d'élèves devront être formés dans chaque école. Ensuite les élèves devront être représentés au sein des commissions de décisions.

Participation des parents (ou personnes exerçant l'autorité parentale). Le principe en vigueur prévoit que la direction de l'école, l'enseignant-e et les parents forment un partenariat de travail. Les écoles doivent remplir leur devoir pédagogique en coopérant avec les parents ou d'autres préposés à l'éducation. Ils doivent saisir la chance de travailler avec des parents qui soutiennent leurs enfants. Des commissions de parents doivent être soutenues activement et munies des compétences adéquates.

1.9. Évaluation et certification des compétences

Les performances scolaires jouent incontestablement un rôle central dans l'enseignement. Pourtant les Verts suisses ne soutiennent pas un système d'appréciation des capacités basé sur les seuls aspects cognitifs et quantifiables. Le champ de la réussite humaine et de ses résultats s'étend bien au-delà et comprend la créativité, un comportement social et respectueux de l'environnement, la créativité et le sens du devoir, l'endurance et l'efficacité.

Les résultats à l'école doivent être évalués. L'objectif principal de cette évaluation des capacités est l'examen individuel des compétences, et

non pas la compétition avec le groupe. Les appréciations doivent souligner les aptitudes, rendre attentif aux points faibles et surtout motiver l'élève. Les compétences acquises par l'élève doivent être régulièrement et personnellement certifiées. L'accent sera mis sur les compétences acquises et non pas sur les faiblesses et les fautes.

Les acquis dans le domaine du savoir, des connaissances et de l'habileté peuvent être contrôlés par des tests. Pour ce qui est des prestations dans le domaine social, l'attitude au travail et à l'étude, l'évaluation de l'enseignant-e et l'évaluation personnelle sont prioritaires.

Évaluation des compétences à la fin d'un niveau scolaire. Les connaissances acquises à la fin d'un cycle scolaire doivent être évalués selon les standards intercantonaux. Le résultat final se basera sur un rapport complet et la décision de passer au niveau supérieur sera prise en accord avec l'élève, les enseignant-e-s de la classe et les parents. L'évaluation personnelle faite par l'élève fera partie intégrante du rapport.

1.10. Différenciation et sélection

Les Verts suisses favorisent un système d'enseignement sans sélection avant la fin de l'école obligatoire (voir sous pos. 1.3). La différenciation est un point central. Elle doit être organisée entre les divisions et les types d'école puis guidée par plusieurs enseignant-e-s responsables.

Au lieu de répéter un classe, il est préférable de prendre des mesures individualisées et de faire appel à un encadrement pédagogique spécialisé.

1.11. Cahier des charges et qualifications des enseignant-e-s

Les enseignant-e-s doivent pouvoir compter sur une répartition du travail bien rodée entre le rectorat, l'économat et les services sociaux, afin de pouvoir se concentrer sur leurs devoirs de formateurs et d'éducateurs ainsi que sur le développement d'objectifs innovateurs pour l'école.

Les objectifs de la formation et de l'éducation s'orientent sur **toutes** les compétences jugées prioritaires pour la formation des élèves, (c'est-à-dire le développement des compétences sociales, psychiques, motrices, créatives et cognitives). Pour cela, les enseignant-e-s doivent être mieux formés que par le passé. De plus, les enseignant-e-s doivent se former et se perfectionner dans le domaine de la gestion des conflits et de discussions parfois difficiles, acquérir des connaissances dans les domaines des institutions accueillant des jeunes, dans la psychologie voire la psychiatrie des jeunes, dans la pédagogie

gie interculturelle ; ils devront s'entraîner à choisir la bonne stratégie de résolution de problème.

Le travail des enseignant-e-s doit être évalué. Le but est d'améliorer la qualité. Ce qui est valable pour les élèves l'est aussi pour les enseignant-e-s. L'évaluation doit être formative, relever les points faibles, renforcer les qualités et surtout motiver la personne. Elle ne devrait jamais créer un état de concurrence au sein de l'équipe. Le responsable de ces évaluations est le rectorat de l'école. De plus, des outils d'autocritique devraient être mis à disposition, ainsi que ceux nécessaires à des Peer-Reviews (feedback entre collègues du même cycle) et des outils pour l'évaluation faite par les élèves.

1.12. Développement de la qualité au niveau des établissements (en tant qu'unité de la gestion scolaire)

Les Verts suisses estiment qu'il faudrait améliorer la qualité de l'encadrement des écoles. Au premier plan, en parallèle à la création d'un projet d'établissement et d'une liste des priorités au sein de chaque école semi autonome, doivent se développer la formation continue à l'interne et des démarches d'auto-évaluation. Pour cela, les établissements doivent disposer d'experts et d'instruments spécifiques.

Une évaluation externe, sous l'égide du canton, serait judicieuse à des intervalles espacés. Cette évaluation se porterait sur la coopération avec les acteurs locaux, l'orientation des objectifs et leur réalisation au plan local.

1.13. Bâtiments, environnement, accès, ouverture de l'école publique

L'environnement d'étude pour les enfants et les adolescents influence la formation des valeurs et la façon de vivre. De ce fait, la construction du bâtiment, l'aménagement de l'environnement et «l'ouverture » de l'école jouent un grand rôle.

Les principes directeurs exigés pour la construction des écoles s'appuient sur des normes qualitatives. Les bâtiments devraient être conçus, transformés ou construits selon un système conforme aux normes MINERGIE, puis gérés selon les sources d'énergie conformes aux normes de qualité ISO 14001. Un matériel d'enseignement, si possible recyclable, sera distribué et utilisé avec parcimonie.

Les écoles seront construites de préférence à proximité d'un environnement naturel, adapté à l'enfance ; les chemins d'accès sont instructifs et sans danger. Des lieux d'études proches de la nature, par exemple, des jardins d'enfant en pleine forêt, des semaines d'études à la campagne ou dans la nature, une pédagogie basée sur

la découverte, des semaines avec projets spécifiques, éveillent la curiosité et développent le sens pratique.

Les écoles sont des institutions publiques qui devraient être mieux intégrées dans l'aménagement du territoire communal: places de jeux, lieux de rencontre, salles de manifestations, bibliothèques, programmes culturels, expositions et activités des sociétés et des organisations.

1.14. Écoles non étatisées

En accord avec ses principes de solidarité et d'égalité des chances, le parti des Verts suisses considère que l'école publique, intégrée dans le réseau dense et décentralisé des Services publics, constitue la norme et la référence.

Certaines écoles privées offrent cependant aux parents des alternatives qui, selon eux, répondent mieux aux besoins individuels de leur enfant. Ces écoles peuvent être innovatrices en matière de pédagogie et jouer un rôle clé pour l'innovation pédagogique, voire l'égalité des chances.

Les Verts suisses soutiennent un co-financement des écoles privées à condition que celles-ci se conforment aux plans d'études publics, qu'elles n'aient aucun but lucratif et qu'elles soient accessibles librement aux parents ou aux enseignant-e-s, indépendamment de leur statut social, ethnique, confessionnel ou économique.

2. Degré secondaire II

2.1. Formation générale pour tous, jusqu'au degré secondaire II inclus

L'instruction publique devrait permettre à tous les jeunes gens de terminer le degré secondaire II avec une certification. Les Verts suisses prévoient un système développant en parallèle la formation professionnelle, les écoles de maturité, et les écoles de cultures générales (ECG, voir pos. 2.6.). Chaque formation professionnelle repose sur un niveau de culture générale solide, adapté aux différents niveaux de performances requis. La connaissance des langues étrangères, la pratique du sport et l'enseignement des arts sont des parties afférentes à ce domaine. Nous soutenons plus particulièrement les mesures prises en faveur des jeunes de nationalités étrangères.

Le degré secondaire II doit être perméable ; le passage entre l'école de culture générale et l'école de maturité professionnelle par exemple, doit être garanti. Chaque degré de formation se termine avec un certificat qui donne accès à une

formation tertiaire adéquate ou à une formation de perfectionnement.

La formation et l'enseignement au niveau secondaire II sont gratuits.

2.2. Orientation et sélection professionnelles

La contribution des écoles du Secondaire I dans le choix d'une filière de formation (écoles supérieures ou/et formation professionnelle) est déterminante. Dans cette fonction, elles doivent disposer du temps suffisant et des compétences spécialisées nécessaires. Il importe encore davantage que par le passé de faire la part dans les thèmes traités à l'écoles entre les activités liées à l'approche du monde professionnel et les exigences plus pointues.

L'information en classe sur les métiers et le conseil spécialisé en orientation professionnelle sont complémentaires ; ces services publics doivent être accessibles à toutes et tous. Des professionnel-le-s de l'orientation professionnelle devront se former pour acquérir, notamment, des compétences interculturelles.

Au carrefour de l'école obligatoire et de la formation professionnelle et/ou des études gymnasiales, une offre différenciée facultative, comprenant par exemple des journées portes ouvertes, des stages pratiques, des cours de langues, des semestres de motivation ou une année d'orientation professionnelle – la dixième année d'école - sont à développer, sous la responsabilité du canton.

2.3. Formation professionnelle, apprentissage, écoles professionnelles

Les Verts sont préoccupés par le manque de places d'apprentissage et du nombre toujours décroissant d'entreprises disposées à former des apprentis. Les Verts suisses sont persuadés que des améliorations majeures devraient être apportées au système dual de la formation professionnelle (que ce soit la partie pratique ou les cours professionnels).

Par ailleurs, les Verts s'inquiètent fortement du manque de place d'apprentissage et du désintérêt de trop nombreux patrons pour la formation professionnelle; les places qui sont offertes ne se trouvent pas toujours dans des secteurs d'avenir. Des secteurs professionnels entiers, entre autres ceux des Services, ne forment pas d'apprentis. Le splitting dans des professions trop nombreuses rend la formation de base difficile et empêche le changement de secteur. La fixation sur une seule entreprise d'apprentissage limite le succès professionnel dans cette branche ; le succès professionnel dépend dans une trop large mesure des qualifications plus ou moins bonnes du formateur professionnel.

Les mesures suivantes s'imposent :

- Un plus grand nombre d'entreprises et des secteurs économiques entiers devraient s'engager formellement à offrir une formation professionnelle. Des mesures d'incitation et des systèmes incitatifs doivent être mis en place dans tout le pays. Les normes de qualité relèveraient de la compétence du canton.
- Les Verts demandent la mise sur pied d'un système de transition dont les 15 - 18 ans pourront bénéficier lorsque cela est nécessaire.
- Les 300 à 400 métiers particuliers se répartiraient en 20 sections professionnelles environ – le choix d'une profession se porterait alors sur une section. L'OFFT et les Associations professionnelles en seraient responsables; plusieurs branches seraient réunies dans une section.
- Élargissement du système dual d'enseignement vers un système tripartite composé de sites d'enseignement pratique propres à la profession, l'apprentissage dans l'entreprise même et l'école professionnelle.

L'apprentissage commencerait par une formation de base spécifique à la profession, au besoin dans les écoles de métiers par modules à plein temps pour apprendre les premières bases du métier. L'offre des sites d'apprentissage pratique et des plans d'études cadre correspondants dépendra de la Confédération. Ces sections professionnelles seront suivies par une formation spécialisée à la profession dans un pool de plusieurs entreprises, suivant, par exemple, une rotation tous les 6 mois.

Les Verts suisses préconisent les mesures incitatives suivantes:

- Les entreprises qui forment des apprentis seront dédommagées des frais et les entreprises qui s'y refusent devront payer des dédommagements.
- La formation de groupe de formateurs composés de plusieurs entreprises sera placée sous la direction administrative du canton, et confié dans la mesure du possible aux associations professionnelles elles-mêmes pour définir les contenus de formation .
- Dans l'attribution des travaux dépendants du domaine public, les entreprises qui s'engagent dans la formation d'apprentis seront favorisées.

2.4. Maturité professionnelle

Les Verts suisses approuvent la maturité professionnelle et la considèrent comme un moyen attractif pour les jeunes obtenant des performan-

ces scolaires élevées de s'orienter vers la formation professionnelle après l'école obligatoire. La fréquentation d'une école de maturité professionnelle est à promouvoir et doit être ouverte à tous, indépendamment de la profession choisie et de l'entreprise pour autant que les aptitudes scolaires le permettent.

Jusqu'à ce jour, les personnes en formation ne se prononcent pas en faveur d'une maturité professionnelle. Elles invoquent l'investissement en temps comme un des facteurs les plus défavorables. Les formateurs et les formatrices se montrent également réticents. Des solutions devraient être développées pour y remédier, telles que des « blocs » d'enseignements plus spécifiques, par exemple en ajoutant un trimestre de plus ou une année supplémentaire à la formation pratique professionnelle.

2.5. Gymnases, Écoles de préparation à la maturité et au degré supérieur

La principale tâche des écoles de maturité est de préparer les élèves aux hautes écoles (universitaires, polytechniques ou spécialisées). Les Verts suisses sont d'avis que, en règle générale, la formation à la maturité devrait durer quatre ans.

Le rôle des écoles de maturité devrait comprendre l'acquisition des compétences spécifiques, des compétences pratiques, des compétences individuelles et sociales et la faculté de travailler de manière indépendante et de développer des techniques de travail efficaces. L'enseignement doit se cristalliser plus encore que par le passé sur une variété de méthodes, telles que des nouvelles techniques ou outils didactiques ou méthodes d'études, et introduire des lieux d'études externes à l'école. Pour les semaines de projets et d'excursions, les cantons doivent débloquer des moyens financiers suffisants. Un quart de la période de formation devrait être consacré aux branches créatives.

2.6. Écoles de culture générale

Afin d'accéder aux hautes écoles spécialisées, une troisième voie est indispensable pour compléter l'offre de formation (gymnase et formation professionnelle ou maturité professionnelle): les écoles de culture générale. Elles sont particulièrement importantes pour les secteurs nécessitant une culture générale approfondie avant d'aborder la formation professionnelle à proprement parler. Ainsi, elles sont plus particulièrement indiquées dans les domaines de la santé, des services sociaux, les domaines artistiques, celui de la pédagogie et de la linguistique. Les écoles de culture générale se terminent en trois ans par un certificat et permettent, à la suite de cours complémen-

taires d'une année, d'obtenir une maturité professionnelle donnant accès aux hautes études spécialisées correspondant au profil d'études choisi.

2.7. Compétences et qualifications des formateurs

Les formateurs-trices du degré secondaire II sont des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ils devraient en principe pouvoir enseigner aux moins deux disciplines. Ils sont de plus des spécialistes de la pédagogie et de l'enseignement. Le temps qu'ils consacrent à leur formation professionnelle, dans les domaines de la méthodologie, de la didactique, de la psychologie et de la communication, au sein des hautes écoles pédagogiques, devrait être de la même durée que le temps consacré à la formation professionnelle spécialisée. L'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle devrait être rehaussé au niveau d'une haute école pédagogique.

3. Degré tertiaire

3.1. Principe de base pour le degré tertiaire, compétences nationales

Les Verts suisses demandent une nouvelle conception des compétences et des responsabilités de la Confédération dans le domaine des hautes écoles.

Toutes les universités, les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées devraient dépendre des compétences de la Confédération. Les hautes écoles de toute la Suisse devraient se répartir les tâches selon un nouveau concept et devraient être coordonnées selon leurs spécificités. Elles forment des centres de compétences, de coopération et d'assurance qualité, créent de nouvelles filières de formation harmonisée avec des diplômes post grade et formations de perfectionnement, des objectifs de recherche concertés ainsi qu'une coopération efficace dans les domaines de la logistique et du personnel.

Les hautes écoles devraient être plus transparentes dans leurs structures et présenter une gouvernance efficace et une gestion interne axée sur les prestations, sur des structures de responsabilités plus transparentes et un financement comparable. Ici, les mots clé sont un budget global et des objectifs de prestations bien définis.

Les critères de qualité suivants sont valables pour toutes les hautes écoles : l'administration, la gestion, l'enseignement et la recherche s'orientent sur les principes directeurs contenus dans l'Agenda 21, ratifié également par la Suisse, qui oblige les signataires internationaux à respecter leur participation à un développement durable.

Les hautes écoles recherchent un dialogue interdisciplinaire, intra européen et mondial. Elles veillent à ce que les hautes écoles suisses soient intégrées dans les programmes d'échange tels que Socrate et Da Vinci et collaborent sur le plan européen pour assurer une filière d'études et une certification conformes à l'UE.

3.2. Différenciation entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées

En principe, la différenciation se porte sur les éléments suivants : les hautes écoles universitaires se consacrent à l'enseignement, à la réflexion et à la recherche fondamentale tandis que les hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques incluses, s'orientent vers la recherche des disciplines proches de la pratique et à leur développement ainsi que vers la formation pratique.

La plus importante réforme de ces prochaines années sera de concrétiser pour toutes les filières d'études, le modèle d'études européen à deux degrés, à savoir les diplômes Bachelor et Master. L'implémentation de la réforme conforme à la Déclaration de Bologne en Suisse doit être validée selon les principes de notre démocratie et se conformer aux objectifs en faveur d'un développement durable et aux principes d'équité pour toutes les disciplines des hautes écoles et garantir l'égalité des chances. Au moment de la mise en place des directives de la Déclaration de Bologne, il importera de veiller à ce que tous les champs d'études des hautes écoles soient accessibles aussi bien aux femmes qu'aux hommes, quelle que soit leur parcours de vie et leur situation financière, c'est-à-dire qu'ils devront avoir la possibilité de participer à des études partielles dotées d'une bourse, le cas échéant.

L'objectif le plus important est une perméabilité plus vaste et en même temps une garantie de qualité d'un très haut niveau. Cette réalisation posera des problèmes pour l'élaboration de critères d'accès aux disciplines ; ils devront être clairement définis. Des modules complémentaires pourront permettre aux étudiants transdisciplinaires de combler les lacunes.

3.3. Profil des hautes écoles

Hautes écoles spécialisées : en tant que mesure transitoire dans l'attente d'une gestion des HES au niveau national, les Verts suisses exigent un traitement équitable de toutes les écoles du domaine de la santé, du travail social, de la psychologie appliquée, de la linguistique, des arts appliqués et l'alignement de ce traitement sur les attributions en faveur des hautes écoles spéciali-

sées dont les disciplines étaient subventionnées auparavant par la Confédération, à savoir la technique/ la formation d'ingénieurs, la construction, l'architecture et l'économie.

La Suisse pourrait se spécialiser dans les domaines du développement durable pour le tourisme, pour la gestion écologique des richesses naturelles tout en préservant la diversité des espèces, de l'agriculture biologique, de l'efficacité énergétique, de la construction selon les critères écologiques et d'autres marchés d'avenir. Dans le cadre de la décennie pour la « formation d'un développement durable », une foison d'exemples de bonne pratique devraient être intégrés aux objectifs de recherches prioritaires des hautes écoles.

3.4. Hautes écoles de pédagogie (HEP)

Les Verts suisses sont en faveur de HEP relevant de la Confédération. Le degré Bachelor permettra à toute personne enseignante de se qualifier pour enseigner à un cycle d'âge déterminée, ainsi que pour l'obtention d'un brevet d'enseignement comprenant des groupes de disciplines précises ; cela signifie qu'il faut non seulement abandonner l'idée d'un enseignant-e avec une formation universelle, mais abandonner le concept d'un enseignant-e avec une seule spécialisation à l'école obligatoire. Au niveau Master, des profils de formations spécifiques permettront de se perfectionner et de mettre ces acquis non seulement au service de l'enseignement mais aussi de toute autres activités afférentes à l'école. Un tel curriculum peut comprendre la pédagogie curative, la créativité, les arts appliqués, le développement durable, etc. Le brevet d'enseignant-e au degré secondaire II sera obtenu en principe par le degré Master.

En plus de la formation spécialisée en méthodologie et en didactique, il est indispensable que les enseignant-e-s de tous les degrés soient mieux formés pour faire face aux responsabilités éducatives. (Voir aussi le chap.C.1.11.).

3.5. Admissions et frais d'écologie

La maturité constitue actuellement et à l'avenir le prérequis pour passer au degré tertiaire. Pourtant il faudrait permettre à d'autres professionnels expérimentés d'accéder aux études supérieures. Ils devraient pouvoir combler les lacunes de leurs connaissances générales par des modules d'études de la culture générale.

Une formation du degré tertiaire devrait être conçue pour permettre aux diplômés d'accéder à toute une palette de professions et de fonctions professionnelles ; le numerus clausus ne devrait être appliqué, selon la conception des Verts suis-

ses, qu'en tout dernier ressort et dans certaines hautes écoles à caractère professionnel, nécessitant des places de stage (ex. médecine). Par le biais d'une attestation, la palette des compétences devrait, dans tous les cas, être examinée. Une orientation basée uniquement sur les compétences spécifiques est trop restrictive.

L'accès aux études supérieures ne doit pas être rendu difficile pour des raisons financières personnelles. La Suisse a ratifié les conventions de la formation de l'ONU. Elles stipulent la gratuité de la formation, formation supérieure incluse. Les frais d'études d'un montant allant jusqu'à CHF 1'000.- par semestre sont considérés par les Verts suisses comme acceptables. Pour la première formation du degré tertiaire, des bourses d'études peuvent être obtenues; pour des formations ultérieures, un emprunt sans intérêt peut être accordé.

3.6. Composition du corps étudiant et professoral

Les Verts suisses postulent pour des mesures ciblées favorisant l'égalité des genres parmi les étudiant-e-s. Un pourcentage plus élevé de femmes aux facultés des sciences économiques et surtout à celles des sciences naturelles devrait être obtenu. Les formations pédagogiques et sociales au degré des hautes écoles doivent être rendues plus intéressantes pour les hommes.

Professeurs et chercheurs : actions de mentoring et coaching spécifiques pour les femmes au degré tertiaire dans le but d'augmenter le pourcentage des femmes dans l'assistantat et le corps professoral universitaire ; les femmes devraient occuper 50% des postes. Des quotas de participation des femmes devraient être introduits.

Le corps professoral des hautes écoles doit posséder une formation didactique et connaître les domaines suivants: principes de la formation des adultes, sensibilisation aux problèmes spécifiques à chaque genre, méthodologie de l'enseignement et d'études, enseignement par projet, études interdisciplinaires, multimédias, tutorat, assistance aux étudiants, travaux de recherches méthodiques. Des profils de « compétences en faveur d'un développement durable » doivent être intégrés à toutes les facultés des sciences appliquées, études et recherches incluses.

3.7. Programmes d'échanges (degré secondaire II et degré tertiaire)

Promotion, à tous les niveaux, de programmes d'échange entre communes, cantons et pays. Les écolières et les écoliers, les étudiant-e-s et les apprenti-e-s (ainsi que leur employeur) seront

informés quant à l'existence de ces programmes et incités à y participer. La participation à des programmes de recherche européens (Socrate, Erasmus) doit aussi être encouragée en, notamment, adaptant les standards des Hautes écoles suisses à ceux de l'UE pour améliorer les chances des étudiant-e-s suisses.

4. Formation continue

4.1. « Formation continue » « Life Long Learning (LLL) »

La formation continue s'adresse à toutes les personnes, selon ses capacités individuelles ; elle représente aussi un droit et un devoir. La législation sur la formation doit fournir les prémices nécessaires.

La base requise pour une formation continue est la capacité de se former et la volonté des jeunes adultes à se former. Les exigences pour la formation continue entraînent des investissements dans la formation élémentaire! Les compétences nécessaires sont au cœur de la formation individuelle.

Au niveau de la formation continue pour les adultes, une offensive de la formation devrait être implémentée en faveur des personnes: a) peu qualifiées, b) ayant immigré à l'âge d'adultes, ainsi que c) pour favoriser la réinsertion, plus particulièrement des femmes, dans la vie professionnelle. Les familles monoparentales et les personnes âgées auront un accès facilité aux filières d'études et de perfectionnement.

Les devoirs de l'État en matière de formation d'adultes: financement partiel, en particulier pour la formation continue à des fins personnelles, bourses de formation, mesures incitatives pour la formation des parents, garantie de la transparence, contrôle de qualité, création d'un site internet pour la formation continue et des incitations pour combler les lacunes de l'offre.

En outre, les bourses d'étude cantonales ne doivent pas être liées à l'âge. Les réfugiés doivent pouvoir bénéficier d'une bourse également pour une deuxième formation même si la première a été suivie dans leur pays d'origine.

4.2. Formation continue à des fins professionnelles, interentreprises

Des mesures incitatives et une sensibilisation des entreprises ou des responsables du personnel sont nécessaires pour que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs puissent profiter des mêmes chances et droits à la formation. Le quota de la formation à des fins professionnelles

doit être augmenté pour les deux genres, plus encore pour les femmes que pour les hommes.

Les Verts suisses postulent pour un congé de formation garanti et payé de 5 jours par année pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs à plein temps et à temps partiel.

4.3. Formation continue à des fins personnelles

La tendance actuelle qui favorise l'offre de modules de formation continue offerts aux prix du marché donne à réfléchir du point de vue de la démocratisation de l'accès au savoir. Les autorités publiques doivent plutôt s'engager à subventionner la formation continue comme par le passé et par là créer des normes de qualité. Une forme valable de soutien serait de distribuer des bons de formation continue en dehors de la profession, accessibles aussi aux parents. Les Verts suisses proposent la valeur équivalente à cinq jours par année pour les non professionnels, sans possibilité de reporter. Des bons de formation continue pourront être acquis par des engagements bénévoles dans des organisations communales.

Un thème spécifique à la formation continue pour adultes est la faculté de lire: lire est une compétence élémentaire et nécessaire pour participer, s'orienter et pour enregistrer les signaux de perception et la réalité. Les compétences en lecture de bien des adultes sont insuffisantes. Les Verts suisses postulent pour un «plan d'actions suisse pour lire et écrire». Outre les projets de formation, d'autres éléments peuvent être introduits afin de favoriser les outils de communication: introduire des parrainages de lecture selon le modèle britannique ou créer des manifestations incitant à la lecture.